

Monsieur Pierre-Yves Jeholet Vice-Président et Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation Rue Kefer, 2 5100 Jambes

Copie à Madame Anne-Françoise Cannella, Inspectrice générale – Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DGO6)

Namur, le 7 décembre 2017

Concerne:

Renouvellement des décisions APE se terminant le 31 décembre 2017

Nos réf.:

L2017-048

Personne de contact : frederic.clerbaux@hotmail.com

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons suite aux nombreuses interpellations de nos membres concernant le renouvellement de certaines décisions APE à durée déterminée dont le renouvellement a été demandé, comme le prévoit l'article 9 du décret APE au moins 3 mois avant la date d'expiration de la demande initiale.

Vous avez eu l'occasion de confirmer devant le Parlement wallon que ces décisions seront renouvelées (pour autant, bien entendu, que l'employeur respecte les obligations mises à sa charge) jusqu'au 31 décembre 2018, voire même, pour les décisions qui résultent du « Plan Marshall », jusqu'au 31 décembre 2019.

Nous vous rappelons également que l'Arrêté d'exécution du Décret APE prévoit (articles 2 à 8) des délais stricts de traitement de demandes de décisions APE de maximum 120 jours.

Or, beaucoup d'employeurs nous signalent que cette limite de 120 jours est parfois dépassée. C'est d'autant plus préoccupant qu'il s'agit de renouvellement de décisions auprès d'employeurs déjà connus des services de l'administration.

Ces retards ne sont pas sans conséquences pour les employeurs : outre l'inquiétude sur la continuité des projets en cours, il faut gérer la situation des travailleurs concernés. En l'absence

de nouvelles de l'administration et de votre cabinet, certains se sont d'ores et déjà résolus à adresser des préavis à leurs travailleurs.

Contactée par nos soins, l'administration de la promotion de l'emploi (DGO6) pointe un nombre trop peu important d'agent pour le traitement de ces décisions. Ce problème n'est pas nouveau et se pose à chaque échéance de renouvellement des décisions !

Nous ne mettons pas en cause la qualité du travail du service de la promotion de l'emploi et de ses agents, mais nous ne pouvons pas admettre que des politiques essentielles pour la population wallonne comme, par exemple, l'octroi de places en crèches, soient mises en péril en raison de retards de l'administration et/ou de l'Inspection.

Nous vous demandons donc de mettre rapidement en place avec votre administration, des mesures susceptibles d'accélérer le traitement des demandes et de pouvoir rassurer les employeurs avant la fin de l'année civile.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre courrier et du suivi que vous y apporterez, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Dominique Van de Sype, Secrétaire général